

N° 7084**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2016-2017

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
POUR L'EXERCICE 2015**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

(29.11.2016)

La Commission se compose de: M. Marc LIES, président-rapporteur, Mmes Diane ADEHM, Tess BURTON (vice-présidente), Claudia DALL'AGNOL, Joëlle ELVINGER, MM. Aly KAES, Alexander KRIEPS (vice-président), Mme Josée LORSCHÉ, MM. Edy MERTENS, Roger NEGRI, David WAGNER et Serge WILMES, Membres.

*

I. – MISSION DE LA COMMISSION

L'article 165 du règlement de la Chambre des Députés dispose dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

*

II. – COMPTES ANNUELS 2015

Les comptes annuels 2015 sont présentés sous forme d'un bilan et d'un compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2015 et le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont reprises les charges payées d'avance en 2015 pour l'exercice 2016.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“ et „DETTES“.

Les „DETTES“ représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer au 31 décembre 2015. Les „Engagements exercices antérieurs“ concernent les dépenses pour lesquelles l'engagement et le paiement ne peuvent être réalisés à charge d'un même exercice budgétaire.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2015 sont reprises les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

Au 1^{er} janvier 2016, les excédents budgétaires cumulés de la Chambre des Députés se chiffrent à 8.041.879,03 €. De ce montant sont déduits les engagements 2015 à reporter en 2016 (575.861,94 €) et s'y ajouteront les engagements à apurer (192.642,63 €), de sorte que les excédents budgétaires

cumulés (réserve) destinés au paiement de dépenses imprévues se chiffrent à 7.658.659,72 €. Le poste des engagements des exercices antérieurs se chiffre à 985.266,14 € au 1^{er} janvier 2016 (602.046,83 (solde 2015) + 575.861,94 - 192.643,63).

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

Bilan au 31 décembre 2015

	<i>au</i> <i>31.12.2015 / €</i>	<i>au</i> <i>31.12.2014 / €</i>
ACTIF		
Actif circulant		
– créances	1.740,00	1.080,00
– avoirs en banques et encaisse	11.070.871,89	10.321.441,16
Comptes de régularisation actif	620.236,73	613.016,77
Excédent des charges sur les revenus		
Total de l'actif	11.692.848,62	10.935.537,93
PASSIF		
Fonds propres		
– excédents budgétaires cumulés	7.713.841,16	6.656.469,02
– réserve informatique	p.m.	7.471,51
– maison Wiltheim	p.m.	1.797,41
– engagements exercices antérieurs	602.046,83	374.555,17
Provisions pour risques et charges		
– Fonds de réserve „Assurance Accidents”	0,00	0,00
Dettes		
– dettes (échéant dans l'année)	3.048.922,76	2.139.126,22
– dépôt de garantie – PC	0,00	0,00
– frais de photocopieurs à payer	0,00	0,00
– frais mobilier de bureau à payer	0,00	0,00
Comptes de régularisation passif		
Excédent des revenus sur les charges	328.037,87	1.756.118,60
Total du passif	11.692.848,62	10.935.537,93

Compte de revenus et charges pour l'exercice se terminant au 31.12.2015

	<i>au</i> 31.12.2015 / €	<i>au</i> 31.12.2014 / €
REVENUS		
Crédits budgétaires obtenus	32.210.471,00	32.210.471,00
Crédits campagnes électorales	0,00	1.662.000,00
Intérêts créditeurs	16.144,17	20.359,54
Vente de documents parlementaires/publications	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Produits exceptionnels	118.971,40	41.071,96
Total des revenus	32.345.586,57	33.933.902,50
CHARGES		
Charges se rapportant à l'exercice	(32.013.102,89)	(30.505.374,18)
Remboursement campagnes électorales	(0,00)	(1.662.000,00)
Charges exceptionnelles	(4.445,81)	(10.409,72)
Total des charges	(32.017.548,70)	(32.177.783,90)
Excédent des charges sur les revenus		
Excédent des revenus sur les charges	328.037,87	1.756.118,60

*

III. – GENERALITES

Ci-dessous se trouvent les propositions budgétaires de la Chambre des Députés pour l'exercice 2015 telles qu'elles ont été arrêtées par le Bureau en date du 14 juillet 2014:

budget des recettes	18.000,00
budget des dépenses	34.487.823,00
réserve prise en compte	2.259.352,00
dotation budgétaire demandée	32.210.471,00
remboursement partiel campagnes électorales	0,00

Suite à l'évolution du nombre indice, les propositions budgétaires de la Chambre des Députés ont été adaptées par l'IGF et se présentent finalement comme suit:

budget des recettes	18.000,00
budget des dépenses	34.395.546,00
réserve prise en compte	2.167.075,00
dotation budgétaire demandée	32.210.471,00
remboursement partiel campagnes électorales	0,00

Le tableau ci-après reprend les propositions budgétaires définitives de la Chambre des Députés:

<i>Section</i>	<i>Budget 2015</i> <i>Définitif</i>
A: Députés	12.001.141,00
B: Institutions parlementaires internationales	728.410,00
C: Groupes politiques	2.751.609,00
D: Personnel	9.786.682,00
E: Frais de fonctionnement	7.045.642,00

<i>Section</i>	<i>Budget 2015 Définitif</i>
F: Compte rendu	1.082.062,00
G: Transferts de revenus	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0,00
I: Organisation conférences et réunions extraord.	1.000.000,00
TOTAL DES DEPENSES:	34.395.546,00

En vertu de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015, un crédit global de 32.210.471 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2015 a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

*

IV. – TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2014 et 2015

Comparaison des frais des exercices 2014 et 2015 et du budget 2015

<i>Section</i>	<i>Frais 2014 en EUR</i>	<i>Frais 2015 en EUR</i>	<i>Budget 2015 en EUR</i>
A: Députés	11.567.746,49	11.625.948,48	12.001.141
B: Institutions parlementaires internationales	583.686,38	585.361,16	728.410
C: Groupes politiques	2.662.175,00	2.751.609,00	2.751.609
D: Personnel	9.051.622,99	9.687.226,04	9.786.682
E: Frais de Fonctionnement	5.706.623,38	5.338.313,34	7.045.642
F: Compte rendu	943.929,66	914.736,15	1.082.062
G: Transfert de revenus	0,00	0,00	0
H: Remboursement: frais campagnes élect.	1.662.000,00	0,00	0,00
I: Organisation conférences et réunions extraordinaires	0,00	1.114.354,53	1.000.000
Total	32.177.783,90	32.017.548,70	34.395.546

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2015 se chiffrent à 32.017.548,70 €, soit une diminution de 0,50% (-160.235,20 €) par rapport à l'exercice précédent (32.177.783,90 €). Toutefois, il faut remarquer que les dépenses de l'exercice 2014 comprenaient le crédit inscrit pour le financement des campagnes électorales des partis politiques (1.662.000,00 €). Faisant abstraction de ce crédit, les dépenses de l'exercice 2015 affichent une augmentation de 4,92% par rapport à 2014.

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2015 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et „Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires. Suite au nouveau statut des députés européens, un seul député luxembourgeois, membre du Parlement européen, est encore à charge du budget de la Chambre des Députés.

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V.– Examen des frais de l'exercice 2015.

Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2015

<i>Section</i>	<i>Budget 2015</i>	<i>Frais 2015</i>
A: Députés	12.001.141,00	11.625.948,48
B: Institutions parlementaires internationales	728.410,00	585.361,16
C: Groupes politiques	2.751.609,00	2.751.609,00
D: Personnel	9.786.682,00	9.687.226,04
E: Frais de fonctionnement	7.045.642,00	5.338.313,34
F: Compte rendu	1.082.062,00	914.736,15
G: Transferts de revenus	0,00	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes élect.	0,00	0,00
I: Organisation conférences et réunions extraordinaires	1.000.000,00	1.114.354,53
Total	34.395.546	32.017.548,70

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 2.377.997,30 € par rapport au budget adopté (soit -6,91%).

Les écarts de la section „députés“ (-375.192,52 €), s'expliquent principalement du fait que lors de l'établissement du budget, il faut prévoir les montants maximaux fixés par la loi électorale, surtout au niveau des indemnités de secrétariat, du congé politique et du remboursement des cotisations sociales. Il y a lieu de noter que les députés se sont regroupés en pools pour l'engagement de leur personnel et les montants maximaux dus non utilisés tombent en économie.

Pour ce qui est de la section „institutions parlementaires internationales“ (-143.048,84 €), les frais de route et de séjour liés aux assemblées internationales varient en fonction du nombre de participants, du lieu de réunion ainsi que du nombre de réunions.

En ce qui concerne l'écart au niveau de la section „personnel“ (-99.455,96 €), il y a lieu de noter que lors de l'établissement du budget 2015 en 2014, les traitements et salaires des fonctionnaires et salariés ont été calculés sur base du NI 789,70 et que le nombre indice en vigueur pour le paiement des traitements et salaires était de 775,17 pour l'exercice 2015.

En ce qui concerne les crédits non utilisés au niveau de la section „frais de fonctionnement“ (-1.707.328,66 €), il y a lieu de remarquer que les contrats pour le nettoyage et la surveillance des bâtiments de la Chambre des Députés et des groupes et sensibilités politiques, ont été renégociés avec comme résultat des prix beaucoup plus favorables pour l'Administration parlementaire. Aux dépenses réelles de cette section, s'ajouteront les crédits engagés mais non encore dépensés, qui seront reportés à l'exercice suivant (575.861,94 €).

Lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2015 au niveau de la section „compte rendu“, l'impression et la diffusion de 16 numéros de comptes rendus avaient été prévues sur base du NI 792,93 et 16,5 numéros ont été réalisés sur base du NI 775,17.

En ce qui concerne la section I) „Organisation de conférences et réunions extraordinaires“ (1.114.354,53 €), le budget prévu de 1.000.000 € pour couvrir les dépenses de la présidence luxembourgeoise de l'UE, a été dépassé de 114.354,53 €.

Le relevé des dépenses de l'exercice 2015 comparées à celles de 2014 figure ci-après.

Tableau des frais des exercices 2015 et 2014 en €

	<i>Frais 2015 NI 775,17</i>	<i>Frais 2014 NI 775,17</i>
A) Députés	11.625.948,48	11.567.746,49
11.000 Indemnités parlementaires	6.889.236,33	6.890.178,14
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	43.703,16	47.773,06
11.300 Assurances	60.905,85	62.175,99
12.010 Frais de route et de séjour	111.886,76	128.693,60
12.300 Indemnités des présidents	250.066,57	246.066,27
12.301 Indemnités de secrétariat	2.704.419,47	2.589.562,12
34.090 Indemnités spéciales	2.082,36	2.082,36
34.091 Congé politique	1.559.850,34	1.598.397,26
00.500 Frais d'exercices antérieurs	3.797,64	2.817,69
B) Institutions parlementaires internationales	585.361,16	583.686,38
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. parl. internat.	366.485,92	337.963,01
12.013 Participation congrès politiques – voir sub C)	0,00	0,00
12.190 Frais assemblées – Organisation de conférences	5.209,06	64.608,66
12.302 Relations parl. internat./Visites à Luxembourg	63.635,53	32.816,18
35.060 Contribution au budget des assemblées	150.030,65	148.298,53
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
C) Groupes politiques	2.751.609,00	2.662.175,00
33.000 Crédits de fonctionnement	2.751.609,00	2.662.175,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
D) Personnel	9.687.226,04	9.051.622,99
11.001 Traitements des fonctionnaires	8.318.525,56	7.666.914,69
11.010 Indemnités des employés (permanents)	1.344.742,59	1.362.903,76
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	7.048,37	6.994,07
11.030 Salaires des ouvriers	0,00	0,00
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	10.995,62	8.516,17
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	937,30	937,30
12.250 Frais d'habillement	4.866,60	5.331,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	110,00	26,00
E) Frais de Fonctionnement	5.338.313,34	5.706.623,38
12.000 Frais pour services de tiers	21.655,37	9.092,63
12.020 Frais d'exploit. véhicules automoteurs voir sub C)	17.617,33	16.126,95
12.040 Frais de bureau	305.569,83	292.010,28
12.041 Service d'expédition et imprimerie (cf. 12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	148.955,35	166.957,66
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	57.219,03	61.003,94
12.070 Location et entretien des équipements informat.	1.437.483,34	1.521.370,43
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	710.555,07	1.021.259,43
12.101 Loyers immeubles – Charges locatives accessoires	171.454,72	162.820,25

	<i>Frais 2015 NI 775,17</i>	<i>Frais 2014 NI 775,17</i>
12.120 Frais d'experts et d'études	216.132,91	158.168,73
12.130 Frais de publication	0,00	0,00
12.140 Frais de publicité et d'information	3.410,13	4.195,23
12.170 Entretien d'équipements spéciaux	162.758,44	159.980,38
12.210 Frais de restauration	47.946,42	39.956,56
12.303 Frais de représentation	42.236,19	41.625,96
12.304 Projets de développement informatiques	259.602,51	396.186,52
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	1.122.547,57	1.016.727,48
12.306 Déménagement	0,00	0,00
12.307 Expédition électronique	0,00	0,00
12.308 Site Internet	0,00	0,00
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	0,00	0,00
74.010 Acquisition de machines de bureau	0,00	0,00
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	539,32	0,00
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	50.000,00	49.605,71
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	360.331,90	444.634,69
74.060 Acquisition de logiciels	187.353,79	130.708,90
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	0,00	0,00
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	14.405,95	13.985,62
00.500 Frais d'exercices antérieurs	538,17	206,03
F) Compte rendu	914.736,15	943.929,66
12.051 Frais de distribution du compte rendu	823,32	475,77
12.131 Frais de publication du compte rendu	913.912,83	943.453,89
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
G) Transferts de revenus	0,00	0,00
H) Remboursements: Frais campagnes électorales	0,00	1.662.000,00
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques	0,00	1.662.000,00
I) Organisation conférences et réunions extraordinaires	1.114.354,53	0,00
12.191. Organisation conférences et réunions extraord.	1.114.354,53	0,00
TOTAL DES FRAIS	32.017.548,70	32.177.783,90

*

V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2015

Section A: DEPUTES

11.625.948,48 €

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 126) de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

En exécution de la loi du 25 mars 2015 transposant certaines dispositions de l'accord salarial du 15 juillet 2011 dans la Fonction publique, la valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 18,4615859 – NI 775,17 et la valeur du point indiciaire pour les éléments de rémunération non pensionnables est de 17,4813410 – NI 775,17 avec effet au 1^{er} janvier 2015.

- 1) Indemnités parlementaires (art. 11.000) 6.889.236,33 €
Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et à un membre siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.
L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires.
Conformément à la loi électorale du 18 février 2003, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commissions respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 15 € NI 100 ce qui revient à 116,28 € NI 775,17. Le montant total de 946.984,32 € a été payé en 2015.
- 2) Remboursement des cotisations de sécurité sociale (art. 11.140) 43.703,16 €
En exécution de l'article 126, point 7) de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la Chambre des Députés a remboursé à 10 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension (remboursement à 11 députés indépendants en 2014).
- 3) Assurances (art. 11.300) 60.905,85 €
Ce montant comporte la prime annuelle (18.980,84 €) payée à une compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (16.016,00 €).
Ce poste comprend également un montant global de 25.909,01 € pour le remboursement de la prime casco aux députés ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour leur voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,44 €.
- 4) Frais de route et de séjour (art. 12.010) 111.886,76 €
Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.
En 2015, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 44 reprises et a tenu 634 réunions de commissions ainsi que 20 réunions du Bureau et 38 réunions de la Conférence des Présidents.
L'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,40 € par kilomètre de janvier à octobre 2015 et à 0,30 € à partir du 1^{er} novembre 2015.
- 5) Indemnités des présidents (art. 12.300) 250.066,57 €
Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés (68.150,85 €) et aux présidents des 4 groupes politiques (181.915,72 €) en vertu de l'article 126, point 1) de la loi électorale.
- 6) Indemnités de secrétariat (art. 12.301) 2.704.419,47 €
Le point 9) de l'article 126 de la loi électorale fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond à 3.496,27 € pour 2015. En vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.
- 7) Indemnités spéciales (art. 34.090) 2.082,36 €
Sont visées les indemnités versées à une veuve d'un ancien député.
- 8) Congé politique (art. 34.091) 1.559.850,34 €
Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 126, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement aux employeurs des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (414.233,50 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation aux députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (1.145.616,84 €). Ont bénéficié d'un remboursement en 2015:
- députés salariés:
 - 7 députés de janvier à décembre,
 - 1 député de janvier à juin,

- 1 député de janvier à novembre.
- députés indépendants:
 - 19 députés de janvier à décembre,
 - 1 député de janvier à juin,
 - 1 députés de mai à décembre,
 - 1 député de juillet à décembre
 - 1 député pour décembre.

9) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.000, 11.140 et 11.300) 3.797,64 €

Section B: INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES 585.361,16 €

Par rapport à l'exercice 2014, les frais de la section „Institutions parlementaires internationales“ sont restés stables (2014: 583.686,38 €).

1) Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011) 366.485,92 €

Les frais inscrits sous cet article se rapportent aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous ainsi que la participation à des visites bilatérales. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion, du nombre de réunions ainsi que du nombre de députés participant aux réunions.

– Visites bilatérales 21.461,87 €

En 2015, le Président de la Chambre des Députés, le cas échéant, accompagné de membres de la Chambre des Députés a été en visite officielle auprès de l'Assemblée de la République du Portugal, de la Chambre des Représentants aux Pays-Bas, auprès de l'Assemblée fédérale de la République helvétique et auprès du Riigikogu en Estonie. En outre, le Président a participé à une réunion de 4 Président de parlement de 4 pays membres de l'Union européenne à Rome.

– Conseil de l'Europe 71.032,70 €

Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux quatre sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions, du comité permanent, du Bureau et du comité des présidents convoquées par l'Assemblée, qui ont eu lieu à Paris, Kiev, Venise, Sarajevo, Sofia, Londres, Istanbul-Gaziantep et Yerevan. Madame la Présidente du Conseil de l'Europe a été en visite officielle à Belgrade et Sarajevo, à Tbilissi, en Estonie et en Lettonie.

– APO 87.915,54 €

La session de printemps de l'APO (Assemblée parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Budapest et la session annuelle de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Stavanger. Les membres de la délégation luxembourgeoise ont participé en outre à différentes réunions, conférences, missions et visites et forums à Washington DC, Norfolk, New York, Bruxelles, Londres, New Haven, Boston, Cagliari, Naples, Rome, Tunis, Florence, Helsinki et Stockholm. Le Forum Transatlantique a eu lieu à Washington. En outre, la Chambre des Députés a participé au séminaire Rose Roth à Belgrade et au 60ième anniversaire de l'AP à Paris.

– CPI 5.932,88 €

Les séances plénières ont eu lieu à Namur. D'autres réunions du Greffe et du Comité permanent ont eu lieu à Eupen, Bruxelles et Marche-en-Famenne. En outre, des réunions des différentes commissions et délégations ont eu lieu à Sarrebruck, Strasbourg, Paris, Verdun, Andenne, et Lebach/Saarlouis. Les membres ont participé à une conférence sur la coopération au développement à Eupen. Le contrôle financier a siégé à Sarrebruck, Kaschenbach et Metz.

– OSCE 21.930,67 €

La session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a eu lieu à Vienne, la session d'été se tenait à Helsinki et la session d'automne à Oulan Bator.

- UIP
34.087,73 €

La Chambre des Députés a été représentée à la 132ième Assemblée à Hanoi et à la 4ième conférence mondiale des Présidents de Parlement à New York.

- APF
15.028,71 €

Des réunions du Bureau de l'APF ont eu lieu à Clermont-Ferrand. La session et la réunion du Bureau de l'APF ainsi que le Parlement francophone des jeunes se sont tenus à Berne. En outre, la Chambre des Députés a été représentée à la Conférence des Présidents à Erevan (Arménie) et à l'Assemblée „région Europe“ à Jersey. Une réunion de travail du trésorier a eu lieu à Paris.

- Relations européennes
72.835,66 €

Des délégués luxembourgeois ont participé aux LIIIième conférence COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des Parlements nationaux et du Parlement Européen) à La Haye, aux réunions de Présidents de diverses commissions des Parlements de l'UE et aux diverses conférences et réunions interparlementaires à Bruxelles, Riga, Vienne, Varsovie, Dublin, Paris. Les réunions du „IPEX Board“ ont eu lieu à Copenhague et à Vienne. La Chambre a été représentée à l'ouverture de la Présidence lettone et à la réunion des Présidents de la COSAC à Riga. La semaine parlementaire européenne se tenait à Bruxelles. Une délégation de la Chambre a été en visite au Parlement wallon. Une visite de travail d'une délégation de la sous-commission „préparation du débat d'orientation en matière de climat et d'énergie“ a eu lieu à Paris. Le Président de la Chambre des Députés a participé à la conférence des Présidents de Parlement de l'UE à Rome. Les secrétaires généraux des parlements de l'UE se sont réunis à Rome. Le représentant de la Chambre des Députés auprès des institutions européennes a participé aux séances plénières du Parlement Européen à Strasbourg.

- Divers
36.260,16 €

Des délégués de la Chambre des Députés ont participé à une visite de travail en matière de climat d'énergie à Vienne, au 4ième forum international „let my people live“ à Prague, au „FRA Meeting of National Parliamentary Focal Points“ à Vienne, au NGO forum à Riga, au „Parlamentarischer Abend Moselschiffahrt“ à Berlin et à une réception au Sénat et à une conférence OSCE à Paris. La session plénière de l'Ap-UM a eu lieu à Barcelone et les différentes réunions de commissions ont eu lieu à Rome et à Barcelone. Une délégation du Parlement a accompagné le Ministre du Travail lors de sa visite de travail à Athènes et le Ministre de la Défense lors de sa visite officielle à Rome et Sigonella. La Chambre a été représentée aux diverses conférences, réunions et forums à Paris et Washington et a participé à la cérémonie officielle „200 ans Tweede Kamer“ à Den Haag. La conférence des Présidents des Petits Etats d'Europe a eu lieu à Monte-Carlo.

- 2) Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190)
5.209,06 €

Les frais de cet article budgétaire résultent principalement de l'organisation de réunions de commissions du Conseil parlementaire interrégional (CPI) à Luxembourg.

Les autres dépenses concernent des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (frais de téléphone et de fax) et des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg.

 - Conseil de l'Europe
520,94 €
 - BENELUX
0,00 €
 - APO
0,00 €
 - Conseil parlementaire interrégional
4.688,12 €
 - OSCE
0,00 €
 - UIP
0,00 €
 - Assemblée Parlementaire de la Francophonie
0,00 €
 - AP-UM
0,00 €
 - Relations européennes
0,00 €
 - Divers
0,00 €

3) Relations internationales/Visites à Luxembourg (art. 12.302) 63.635,53 €

– Visites de délégations parlementaires étrangères:

Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg, dont les délégations parlementaires de la République d'Irlande, du Cap Vert et du „Bundestag“ allemand. La Chambre a accueilli e.a., Monsieur le Président du Parlement Wallon, Madame la Commissaire européenne Malmström, Madame la Présidente du Seimas de la République de Lituanie, Monsieur Olivier Cadic, Sénateur des Français établis à l'étranger et Président délégué du groupe amitié parlementaire Sénat de France – Chambre des Députés, une délégation du groupe parlementaire „DEBELU“, le comité exécutif de l'association parlementaire Canada-Europe, une délégation du groupe parlementaire d'amitié Luxembourg-Koweït, et les anciens membres luxembourgeois du Parlement européen.

4) Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060) 150.030,65 €

Ce poste comporte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:

– APO	5.641,00 €
– Conseil Benelux	65.408,00 €
– CPI	15.000,00 €
– UIP	23.192,16 €
– APF	12.499,70 €
– OSCE	14.579,00 €
– AP-UpM	3.710,79 €
– Relations européennes	10.000,00 €
– Divers	0,00 €

5) Restants d'exercices antérieurs 0,00 €

Section C: GROUPES POLITIQUES 2.751.609,00 €

En exécution de l'article 16 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

Suite à une décision du Bureau, les crédits ci-après alloués aux groupes et sensibilités politiques sont regroupés en un seul crédit et versés trimestriellement, sous forme de dotation, aux groupes et sensibilités politiques. Il s'agit notamment du regroupement des subventions sur base de la représentation proportionnelle, des frais de personnel, des crédits pour l'acquisition de matériel informatique et de l'achat de services informatiques, des crédits pour la location d'une voiture et pour la participation à des congrès politiques.

Crédits de fonctionnement (art. 33.000)	2.751.609,00 €
Groupe politique CSV	850.106,00 €
Groupe politique DP	599.222,00 €
Groupe politique LSAP	599.222,00 €
Sensibilité politique ADR	167.673,00 €
Groupe politique Déi Gréng	423.604,00 €
Sensibilité politique déi Lénk	111.782,00 €
Sensibilité politique Onofhängeg	pm

Les montants sont calculés et composés sur base des décisions prises par le Bureau, notamment:

- les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.100 € – NI 100 – par député;
- au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 28.950 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel. Dans sa réunion du 3 juillet 2006, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'augmenter les crédits relatifs au remboursement des frais de

- personnel de 12.400 € NI 100 à 29.850 € NI 100 pour permettre l'engagement d'un attaché spécialisé dans les dossiers européens. Suite à une décision du Bureau du 29 janvier 2015 chaque sensibilité politique a droit, par député, à 1/5e de ce montant;
- sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés prise en date du 22 novembre 2001, les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique et pour l'achat de services informatiques sont remboursées à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 49.600 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 10.000 € – par année civile;
 - le crédit pour la location de voitures a été fixé à 816 € par député;
 - dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'inscrire un crédit au budget de la Chambre des Députés en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques. Ce crédit est fixé à 250 € par député.

De janvier à décembre 2015, la composition des groupes et sensibilités politiques est la suivante:

CSV:	23 députés
LSAP:	13 députés
DP:	13 députés
Déi Gréng:	6 députés
ADR:	3 députés
déi Lénk:	2 députés

Section D: PERSONNEL

9.687.226,04 €

La valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 18,4615859 NI 775,17 tandis que pour les éléments de rémunération non-pensionnables la valeur du point indiciaire est de 17,4813410. Les dépenses de cette section ont augmenté de 635.603,05 € par rapport à l'exercice 2014.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

- 1) Traitements des fonctionnaires (art. 11.001) 8.318.525,56 €
 Le cadre des effectifs au 31 décembre 2015 (81 fonctionnaires) comprend, outre les postes de secrétaire général et de deux secrétaires généraux adjoints, 23 emplois dans la carrière supérieure dont 3 fonctionnaires à tâche partielle de 50% respectivement 75%, 43 dans la carrière moyenne dont 9 fonctionnaires à demi-tâche respectivement à tâche partielle de 75% et 12 dans la carrière inférieure dont 1 fonctionnaire à demi-tâche. Un fonctionnaire travaille en tant que représentant de la Chambre des Députés auprès des Institutions européennes à Bruxelles et un fonctionnaire est détaché au secrétariat COSAC à Bruxelles pour une durée déterminée de 18 mois.
 Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes.
 La progression des dépenses de 2015 par rapport à celles de 2014 résulte:
 - de la prime unique de 0,9% (accord salarial)
 - de l'augmentation du traitement barémique de 2,2% (accord salarial)
 - de l'engagement de 3 fonctionnaires
 - de la fonctionnarisation de 4 salariés
 - de l'octroi de 17 promotions
 - de 7 nominations/engagements définitifs
 - de l'échéance de 48 biennales/annales et de 8 allongements/demi-allongements.
- 2) Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010) 1.344.742,59 €
 Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à 11 salariés.
- 3) Indemnités employés (temporaires) (art. 11.020) 7.048,37 €
 Il s'agit des indemnités payées à 10 étudiants engagés pendant les vacances scolaires.
- 4) Salaires des ouvriers (art. 11.030) 0,00 €

5) Frais de route et de séjour (art. 12.012)	10.995,62 €
Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires de l'Administration parlementaire à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays.	
6) Remboursement d'assurances autres que RC auto (art. 12.200)	937,30 €
7) Frais d'habillement (art. 12.250)	4.866,60 €
Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle.	
8) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.001.40)	110,00 €

Section E: FRAIS DE FONCTIONNEMENT **5.338.313,34 €**

1) Indemnités pour services de tiers (art. 12.000)	21.655,37 €
2) Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020)	17.617,33 €
Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés.	
3) Frais de bureau (art. 12.040)	305.569,83 €
Ce poste regroupe les dépenses concernant:	
– la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopieurs: 19.060,60 €	
– la location, l'entretien et le nombre de photocopies des photocopieurs: 70.302,82 €	
– la location et l'entretien des autres machines de bureau: 0,00 €	
– les consommables bureautiques: 66.429,15 €	
– les frais d'impression et de reliure: 52.848,51 €	
– les frais de bibliothèque et de documentation: 93.713,00 €	
y compris les licences des bases de données payantes	
– les frais de gestion des comptes bancaires: 1.304,67 €	
– les frais administratifs divers: 1.911,08 €	
4) Achat de services auprès des P. et T. (art. 12.050)	148.955,35 €
Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique.	
En détail, ce poste de dépenses comprend:	
– Frais postaux (2.104,77 €) – frais d'affranchissement;	
– Frais téléphoniques (4.399,06 €) – frais d'abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques;	
– Frais installation et abonnements des lignes ISDN et ADSL pour députés (54.831,04 €)	
– Frais télex et téléfax (389,11 €) – frais des télécopieurs;	
– Voies louées et lignes ISDN (80.680,32 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l'accès au système d'archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé;	
– Divers (6.551,05 €) – concerne la prise à domicile.	
5) Location et entretien des installations de télécommunications (art. 12.060)	57.219,03 €
Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications).	

- 6) Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070) 1.437.483,34 €
 Cet article regroupe les frais suivants:
- 12 loyers mensuels pour les liaisons optiques entre les divers bâtiments de la Chambre des Députés et les groupes et sensibilités politiques: 22.126,20 €;
 - contrats de maintenance pour matériel informatique (hardware) et logiciels (software): 1.390.726,05 €;
 - les frais pour réparation et pièces de rechange: 0,00 €;
 - interventions techniques sur hardware et software: 6.301,89 €;
 - divers: 18.329,20 €;
- 7) Bâtiments: exploitation et entretien (art. 12.080) 710.555,07 €
 Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:
- le nettoyage journalier (207.585,38 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés et les groupes et sensibilités politiques;
 - les factures (75.675,43 €) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau des bâtiments occupés par l'Administration parlementaires et les groupes et sensibilités politiques;
 - réparations et entretien (49.063,03 €);
 - assurances – bâtiments (5.049,71 €);
 - les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance de l'Hôtel de la Chambre des Députés, du Bâtiment Maison Richard/Printz, du bâtiment Wiltheim, des locaux hébergeant les équipements informatiques ainsi que la surveillance sur demande (361.779,59 €)
 - la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l'exploitation du parking Guillaume (3.097,20 €);
 - les autres menues charges en rapport avec l'entretien des immeubles (8.304,73 €)
- 8) Loyers immeubles / Charges locatives accessoires (art. 12.101) 171.454,72 €
 Il s'agit des frais exposés pour:
- location des emplacements aux parkings: place Guillaume, place du Théâtre, place du St. Esprit, St Maximim: 136.732,37 € (à noter que les députés, les membres du Parlement européen, les fonctionnaires de l'Administration parlementaires et les groupes politiques participent à raison de 60 € par mois aux frais de location des emplacements de parking);
 - charges locatives accessoires (immeuble rue de l'Eau): 32.800,00 € (reprise des frais concernant l'immeuble Rost (CSV) de la section C) Groupes politiques vers la section E) Administration suivant décision du Bureau);
 - divers: 1.922,35 €
- 9) Frais d'experts et d'études (art. 12.120) 216.132,91 €
 Ce poste couvre les honoraires (10.000 €) du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2015 de la Chambre des Députés ainsi que:
- les honoraires du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2015 de la Cour des Comptes: 7.500 €
 - les honoraires du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2015 du Médiateur: 6.000 €
 - le financement de la chaire de recherche en études parlementaires – UNILU: 85.425,30 €
 - les frais pour la mise à disposition d'interprètes et de traducteurs et interprètes de la langue des signes: 21.791,53 €
 - les frais d'experts et d'avocats: 79.519,28 €
 - audit „nettoyage“: 5.896,80 €
- 10) Frais de publication (art. 12.130) 0,00 €
- 11) Frais de publicité et d'information (art. 12.140) 3.410,13 €

12) Acquisition et entretien/équipements spéciaux (art. 12.170)	162.758,44 €
– Frais de fonctionnement buvette: 7.358,70 €	
– Sonorisation: 0,00 €	
– Contrat d'entretien „Omnium“ couvrant l'installation audiovisuelle de la Chambre des Députés – partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électroniques: 149.665,60 €	
– Gestion des alarmes: 5.084,82 €	
– Divers (écouteurs et matériel audio pour la salle plénière): 649,32 €	
13) Frais de restauration (art. 12.210)	47.946,42 €
Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations lors des séances publiques et réunions de commissions.	
14) Frais de représentation (art. 12.303)	42.236,19 €
Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés	
15) Projets de développement informatiques (art. 12.304)	259.602,51 €
– Site Internet: 9.969,49 €	
– Applications et Portail: 249.633,02 €	
– KM: 0,00 €	
16) Achats de biens et de services (art. 12.305)	1.122.547,57 €
Ce poste comprend les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques, les frais de publicité pour le lancement de „Chamber Aktuell“ ainsi que les frais se rapportant à l'émission „Chamber Aktuell“	
Total des frais concernant la chaîne télévisée Chamber TV: 647.749,42 €	
Sont également comptabilisés sous ce poste les frais relatifs au renforcement du système de sécurité informatique de la Chambre des Députés: 436.858,54 €	
Les frais de „Sécurité des bâtiments“ sont également imputés sous cet article: 37.939,61 €	
17) Déménagement (art. 12.306)	0,00 €
18) Expédition électronique (art. 12.307)	0,00 €
19) Site Internet (art. 12.308) (les dépenses sont comptabilisés sous l'article 12.304)	0,00 €
20) Acquisition de véhicules automoteurs (art. 74.000)	0,00 €
Remplacement de la voiture de la présidence.	
21) Acquisition de machines de bureau (art. 74.010)	0,00 €
22) Acquisition d'installations de télécommunications (art. 74.020)	539,32 €
23) Acquisition d'équipements spéciaux (art. 74.040)	50.000,00 €
Renouvellement de divers équipements de la régie TV (video mixer GV-Director + serveurs T2, acquisition d'un défibrillateur et d'un coffret de premier secours et remplacement de l'installation d'interprétation)	
24) Acquisition d'équipements informatiques (art. 74.050)	360.331,90 €
Sont comptabilisés sous cet article budgétaire: e.a. acquisitions et remplacements d'ordinateurs personnel et portable, claviers et souris, acquisition de serveurs, remplacement et acquisition d'écrans LCD, d'imprimantes et d'imprimantes couleur ainsi que d'autres acquisitions diverses de matériel informatique.	

25) Acquisition de logiciels (art. 74.060)	187.353,79 €
Cet article comprend l'acquisition et renouvellement de logiciels et de licences.	
26) Acquisition d'oeuvres d'art (art. 74.070)	0,00 €
27) Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080)	14.405,95 €
Il s'agit e.a. de l'acquisition de mobilier et de l'aménagement des bureaux de la Chambre des Députés.	
28) Frais d'exercices antérieurs (art. 12.070.20)	538,17 €

Section F: COMPTE RENDU 914.736,15 €

1) Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051)	823,32 €
Frais relatifs à la distribution du compte rendu et du rapport d'activité de la session 2014-2015 (environ 100 abonnés) sur base d'une liste d'adresses.	
Notons que la majeure partie des frais de distribution du compte rendu sont comptabilisés sous le poste „Frais de publication du compte rendu“, ces frais étant facturés par les imprimeries ensemble avec les frais d'édition et d'impression.	
Les frais de distribution comptabilisés sous ce poste sont liés aux exemplaires du compte rendu dont la diffusion est assurée par les P. et T.	

2) Frais de publication du compte rendu (art. 12.131)	913.912,83 €
L'impression du compte rendu et du rapport d'activité est assurée par deux imprimeries et la distribution se fait en supplément dans quatre quotidiens. La saisie des discours des séances publiques et la mise en page du compte rendu sont garanties par une société externe.	
En 2015, la dépense pour l'impression et la distribution de 16,5 numéros du compte rendu distribués s'élève à 897.401,93 € et constitue les frais de publication des débats en séances publiques de la Chambre des Députés sur 666 pages imprimées, du rapport du Médiateur sur 5 pages, des questions au gouvernement sur 265 pages, de l'actualité parlementaire et des nouvelles lois sur 106 pages (742.363,19 €), les commissions d'agence (118.254,22 €) ainsi que les frais d'impression (32.102,95 €) et les commissions d'agence (4.681,57 €) du rapport d'activité de la session 2014-2015.	
Cet article budgétaire englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions extraordinaires 2013 et ordinaires 2013-2014 (16.510,90 €).	

Section I) ORGANISATION DE CONFERENCES ET REUNIONS EXTRAORDINAIRES

1) Organisation de conférences et réunions extraordinaires	1.114.354,53 €
Cet article regroupe les dépenses relatives à l'organisation des conférences et réunions liées à la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne ainsi que les frais pour le personnel supplémentaire engagé dans le cadre de cette présidence.	

*

VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2015, la Commission des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises agréé du 21 octobre 2016, ci-annexé.

„Conformément au mandat donné par le Bureau de la Chambre des Députés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés, comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de revenus et charges pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés pour les comptes annuels

Le Bureau de la Chambre des Députés est responsable de l'établissement de ces comptes annuels, conformément au référentiel comptable qui est le leur, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau de la Chambre des Députés, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels de la Chambre des Députés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes comptables applicables définis par le Bureau de la Chambre des Députés et décrits dans la Note 1 des comptes annuels.

Principes comptables et restrictions sur la distribution et l'utilisation du présent rapport

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait que les principes comptables suivis pour l'établissement des présents comptes annuels sont décrits dans la Note 1 de l'annexe des comptes annuels. Les comptes annuels ont été établis pour les seuls besoins du Bureau de la Chambre des Députés et ne sont pas nécessairement appropriés dans d'autres circonstances. Notre rapport est destiné uniquement au Bureau de la Chambre des Députés et ne saurait être distribué ou utilisé par des parties tierces autres que le Bureau de la Chambre des Députés.

Autre point

Les comptes annuels de la Chambre des Députés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé dans son rapport en date du 30 octobre 2015 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

Luxembourg, le 21 octobre 2016

*KPMG Luxembourg, Société coopérative
Cabinet de révision agréé
Yves THORN*

VII. – RESOLUTION

La Commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 165 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2015.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2015 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le 29 novembre 2016

Le Président-Rapporteur,

Marc LIES

